

Sommaire

Révision constitutionnelle ou coup d'Etat constitutionnel obnubilé ? Les vérités cachées au grand public

Par Kabwika Olivierpp. 1 – 22

Changement de constitution ou coup d'état constitutionnel

Par Cikuru Balike Alain-Michel et Maisha Sempabuka Etienne.....pp. 23 – 44

Révision ou changement de la Constitution en RDC : entre performance et retour camouflé de la dictature

Par Chimerhe Munguakonkwa Deogratiaspp. 45 - 64

L'inopportunité de la révision de l'article 10 de la Constitution aux fins d'instaurer la double nationalité en République Démocratique du Congo

Par Kambale Mahuka Pigeon et Kakule Kisaka Justinpp.65 – 92

La mort annoncée de la Constitution du 18 février 2006 : tentatives d'instauration d'un pouvoir autoritaire ?

Par Kashama Matolu Gracepp. 93 – 116

De l'irrévisibilité de la Constitution pendant l'état de guerre

Par Kambale Mashauri Fabrice et Akonkwa Basima Espoir.....pp. 117 - 142

Éditorial

La Direction de la Revue Interdisciplinaire de l'Université de Goma a le plaisir de vous présenter le numéro spécial consacré au Changement ou Révision de la Constitution du 18 Février 2006 telle que modifiée en 2011. Celui-ci contient six contributions sur le thème abordé. J'estime que les contributeurs ont été à la hauteur des attentes de l'auditoire. À cet effet, permettez-moi de vous entretenir un peu sur le contenu de chaque contribution.

Dans cette perspective, **KABWIKI Olivier** s'applique à scruter les contours du projet de révision ou changement de la Constitutionnel. D'abord, le Contributeur montre comment l'antivaleur d'hier est érigée en valeur aujourd'hui par le régime en place ; ensuite, il revient sur des articles fallacieux utilisés comme subterfuges pour justifier la révision ou le changement de la constitution ; suit une mise au point sur la confusion entretenue au tour des concepts révision et changement de la constitution. Passant par ce qu'il convient réellement de changer, il parle, enfin, du rôle de l'intellectuel congolais dans la crise politique liée au désir de modifier et/ou de changer la constitution. **CIKURU BALIKE Alain-Michel** et **MAISHA SEMPABUKA Etienne**, dans leur contribution, examinent la constitutionnalité du changement de constitution, systématisent les différentes critiques portées à la constitution du 18 février 2006 et les confrontent à la littérature juridique de façon à poser les termes de leur discussion et à mieux circonscrire les questions juridiques que le débat actuel soulève. Remontant la discussion des tendances révisionnistes ou non observées à chaque tournant de l'histoire, dans les périples de Constitutions du Congo, **CHIMERHE MUNGUAKONKWA Deogratias** rappelle d'abord, dans une perspective diachronique, le background constitutionnel de la RDC et les anciennes révisions qui ont émaillé le périple constitutionnel. Il présente ensuite le méandre dans lesquels est née la Constitution de 2006 après quatre transitions entre 1990-1997, 1997-2001, 2001-2003 et 2003-2006. Il clôture, enfin, sa réflexion par le dualisme entre révisionnistes et non révisionnistes. Dans cette optique, sa réflexion montre que la révision de la Constitution se situe dans les opportunités historiques et politiques et non dans la quête de performance sociale qui fonde une constitution comme idéal de société, porteuse de toute la philosophie d'un peuple, la stabilisation dans la durée et le développement de la nation. Quant à **KAMBALE MAHUKA**

Pigeon et **KAKULE KISAKA Justin**, abordant l'inopportunité de la révision de l'article 10 de la Constitution aux fins d'instaurer la double nationalité en République Démocratique du Congo, le premier axe, dans leur contribution, s'efforce à différencier la nationalité de la citoyenneté et d'en faire un tour d'horizon en République Démocratique du Congo. Le second axe traite de l'« État en déliquescence » et l'impératif de la refondation de l'État comme préalable à l'instauration de la double nationalité. Dans cette même veine, abordant sa réflexion sur la révision de la constitution comme une **tentative d'instauration d'un pouvoir autoritaire**, **KASHAMA MATOLU Grâce**, dans sa contribution, atteste que, pour des raisons parfois mesquines, les révisions constitutionnelles sont les funérailles de constitutions révisées. La loi de révision constitutionnelle augure la disparition de la Constitution qu'elle révisé. Il démontre que le changement de constitution en Afrique est tyrannique et peut aussi procéder de la technique de double révision. Enfin, par un double intérêt qui consiste, d'une part, à appréhender l'interdiction de réviser la Constitution pendant l'état de guerre ; et d'autre part, d'interroger l'absoluité apparente de cette interdiction en sondant les raisons de cette dernière, **KAMBALE MASHAURI Fabrice** et **AKONKWA BASIMA Espoir** font un point sur l'état de guerre, découvrent son sens ou lui proposent un contenu sur les raisons de l'irrévisibilité de la Constitution pendant l'état de guerre.

Ces contributions appellent tout Citoyen congolais à plus de lucidité, car les auteurs vont jusqu'à recommander aux lecteurs une révolution populaire et une véritable résistance patriotique pour mettre fin à l'aventure de changement de la constitution en genèse. Les véritables prophètes révèlent la volonté de l'Être suprême au peuple congolais. Cela peut-il justifier l'avènement de l'AFC-M23 ? Avec une justice instrumentalisée par la politique, reconnaissent ces Prophètes du siècle, la RD Congo n'a pas besoin d'un État de droit. Elle a plutôt besoin d'un État éthique afin d'inventer une destinée politique digne de l'humain.

Prof. Dr NDOVYA MUNDALA Jah

Directeur des Annales de l'UNIGOM et des Presses Universitaires de Goma